Politique d'abandon d'un cours

La politique du Collège Éducacentre stipule qu'une personne étudiante qui désire se retirer d'un cours doit le faire selon les conditions indiquées ci-dessous si elle ne souhaite pas être pénalisée.

Une personne étudiante qui désire se retirer d'un cours doit le faire selon les conditions suivantes :

- avant la 8e semaine pour un cours de 15 semaines
- avant la 5e semaine pour un cours de 10 semaines
- avant la 4e semaine pour un cours de 8 semaines

Pour ce faire, vous devez remplir un formulaire d'abandon de cours et l'acheminer à admission@educacentre.com. En respectant le délai ci-haut, une mention AB sera indiquée sur votre relevé de notes.

La politique du Collège Éducacentre stipule qu'une personne étudiante qui désire se retirer d'un cours après la date limite ne peut le faire que dans des circonstances exceptionnelles, si elle souhaite ne pas être pénalisée.

Vous devez alors écrire une lettre demandant un retrait après la date limite en soulignant les circonstances exceptionnelles motivant cet abandon et en soumettant les preuves nécessaires. La lettre, accompagnée du formulaire d'abandon, doit être envoyée à admission@educacentre.com et à vpe@educacentre.com (le bureau de la vice-présidente à l'enseignement).

Cette dernière décidera si un « AB » (Abandon) sera accordé ou si un « F » (Échec) sera donné comme note finale pour votre cours.